

Date limite
de dépôt des
dossiers :
14 février
2014

PRIX CNSA

Lieux de vie collectifs & autonomie



Insula
(Camille Bertrand et Steven Cappe de Baillon)
Lauréat du concours d'idées 2013

1

Prix de la réalisation médico-sociale pour personnes âgées

→ 30 000 € - CNSA

Mention spéciale « Alzheimer »

→ 10 000 € - Fondation
Médéric Alzheimer

2

Prix de la réalisation médico-sociale pour personnes handicapées

→ 30 000 € - CNSA

Mention spéciale « personnes handicapées vieillissantes »

→ 10 000 € - CCAH

3

Concours d'idées pour la conception d'un lieu de vie collectif pour personnes âgées

→ 12 000 € - CNSA

avec le soutien de



en collaboration
avec



L'architecture au service de l'autonomie



Dans le cadre de sa politique globale d'aide à l'investissement dans les établissements et services médico-sociaux, la CNSA organise le Prix CNSA lieux de vie collectifs & autonomie.

Plus qu'un prix d'architecture, ce prix récompense la réflexion commune des maîtres d'ouvrage et des architectes pour construire ou moderniser des établissements qui prennent en compte le projet de vie des personnes âgées et des personnes handicapées. L'architecture se met au service de la qualité de vie des résidents et du personnel.

Le Prix CNSA répond à un triple enjeu :

- **encourager l'évolution des structures d'accueil** pour une meilleure réponse aux besoins nouveaux (vieillesse, vieillissement des personnes handicapées, maladie d'Alzheimer...);
- **valoriser des réalisations de qualité** auprès des maîtres d'ouvrage et des concepteurs ;
- **attirer l'attention des étudiants en architecture** sur un enjeu social important,

encore insuffisamment exploré dans les programmes universitaires.

Les conditions de participation :

Les établissements concourant aux prix et mentions auront réalisé, ces deux dernières années, des travaux de rénovation, de reconstruction ou de construction de places nouvelles.

Il s'agira d'établissements médico-sociaux d'hébergement permanent financés par l'assurance maladie qui pourront comporter de l'hébergement temporaire ou de l'accueil de jour.

Les travaux doivent être terminés depuis six mois à la date limite de dépôt des dossiers. Ils doivent avoir contribué à améliorer le confort des résidents et avoir concerné, au moins en partie, leurs espaces de vie privés.

Les étudiants en architecture participant au concours d'idées ne doivent pas avoir exercé en tant que professionnels libéraux. Ils peuvent se présenter seuls ou en équipe pluridisciplinaire.

3 prix, 3 enjeux

1

Prix de la réalisation médico-sociale pour personnes âgées

Il s'adresse aux gestionnaires d'établissement. Il est ouvert aux établissements accueillant des personnes âgées dont les travaux ont été réalisés au cours des deux dernières années (2012-2013). Ce prix intègre une **mention spéciale «Alzheimer»** relative à l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

2

Prix de la réalisation médico-sociale pour personnes handicapées

Il s'adresse aux gestionnaires d'établissement. Il est ouvert aux établissements accueillant des personnes handicapées dont les travaux ont été réalisés au cours des deux dernières années (2012-2013). Ce prix intègre une **mention spéciale «personnes handicapées vieillissantes»** relative à l'accompagnement et à la qualité de vie de ces personnes.

3

Concours d'idées pour la conception d'un lieu de vie collectif pour personnes âgées

Il s'adresse aux étudiants. Le jury apprécie les équipes pluridisciplinaires (disciplines médicales, paramédicales, formations sociales, élèves directeurs, designers, paysagistes...), à condition qu'elles comprennent au moins un étudiant en architecture. Il invite les futurs architectes à imaginer les maisons de retraite de demain sur la base d'un cahier des charges (capacité d'accueil d'environ 80 personnes, dont 26 dans deux unités de vie dédiées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées).

Principaux critères de sélection

Le jury examinera plus particulièrement les points suivants :

- la méthodologie de conduite du projet et le parti architectural retenu, en fonction des besoins et des attentes des résidents et personnels, du dialogue maître d'ouvrage-maître d'œuvre, du parti pris du projet d'établissement ;
- l'adéquation du projet d'établissement avec le programme architectural ;
- le choix de l'implantation de la structure et son insertion dans le tissu urbain ou rural ;
- un cadre de vie offrant confort et convivialité pour les usagers et les professionnels ;
- l'accessibilité et la qualité d'usage des espaces et des équipements selon les déficiences des résidents ;
- la fonctionnalité pour les professionnels ;
- la prise en compte de la problématique du développement durable ;
- la prise en compte des nouvelles technologies ;
- le prix de revient de l'opération et son impact sur les finances individuelles et collectives (pour les prix des réalisations et mentions spéciales) ;
- l'aspect novateur du projet présenté (pour le concours d'idées).



Le jury

Présidé à partir de 2014 par l'architecte Thierry Van de Wyngaert, le jury est composé de représentants des organismes suivants : Agevillage, ADF, AD-PA, ANAP, APF, CCAH, CNAV, revue *D'architectures*, FEHAP, FHF, FNADEPA, FNAQPA, Fondation des Caisses d'épargne pour la solidarité, Fondation nationale de gérontologie, Fondation Médéric Alzheimer, France Alzheimer, maison de l'architecture de Haute-Normandie, *Mensuel des maisons de retraite*, Oger International, OPQIBI, Pro BTP, SYNERPA, UNAPEI, UNIOPSS ainsi que la Direction générale de la cohésion sociale, la Direction générale des patrimoines, les agences régionales de santé d'Aquitaine et de Haute-Normandie.



Calendrier

Annonce du concours : octobre 2013.

Remise des dossiers : 14 février 2014.

Pré-sélection des lauréats : 28 et 29 avril 2014.

Sélection des lauréats : 6 mai 2014.

Remise des prix : juin 2014.

Comment participer ?

Dossier à déposer au secrétariat du concours ou à envoyer par courrier postal en recommandé avec accusé de réception au plus tard le 14 février 2014 avant 16 h 00, à l'adresse suivante :

CNSA

Direction des établissements et services
médico-sociaux
Prix CNSA lieux de vie collectifs & autonomie
66 avenue du Maine
75682 Paris Cedex 14

Secrétariat du prix et informations

01 53 91 21 69

prix.autonomie@cnsa.fr

Les candidats sont invités à consulter le règlement détaillé et à télécharger le dossier de candidature, la liste des pièces à fournir et le cahier des charges du concours sur :

www.prix-autonomie.cnsa.fr